

Date de convocation : le 27 octobre 2017 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de BOUSSENOIS,  
12.10.2017 convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs  
Date d'affichage : séances, sous la présidence de Stéphane GUINOT, Maire  
12.10.2017 Nombre de conseillers afférents au conseil : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 5 (1 contre , 4 pour)  
Secrétaire de séance : Pierre-Michel GRIMBERT

**Présents** : GUINOT Stéphane, PENOTET Jérôme, PENOTET Jean, , FORGEOT David,  
GRIMBERT Pierre-Michel, ROTGER Geoffrey, MONNOT Pascal, FORGEOT Stéphane ,  
LALIGANT Cynthia

**Excusés**: ROMUALDO Alexis - ROMUALDO Anaïs

### **Délibération du conseil municipal n°29/2017**

#### **OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BOUSSENOIS PAR LA SOCIETE NORDEX FRANCE.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune. Il constate que le quorum est atteint au moment de la mise en discussion.

Messieurs Penotet Jérôme, Penotet Jean, Forgeot Stéphane, Forgeot David, conseillers municipaux, mais également propriétaire et/ou exploitant de terrains potentiellement concernés par le Projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant que la société NORDEX France souhaite édifier des éoliennes et/ou équipements sur la commune de Boussenois.

Considérant que la société NORDEX France est venue, à plusieurs reprises, expliquer le projet aux conseillers municipaux de la commune de Boussenois en laissant à la disposition des conseillers les informations nécessaires à une bonne compréhension du projet.

Considérant que deux permanences publiques de deux heures chacune ont été mises en place les 26 et 27 septembre 2017

Considérant qu'une lettre d'information annonçant les permanences publiques et expliquant le projet a été distribuée dès le mois de septembre 2017 à l'ensemble des habitants de Boussenois et des conseillers municipaux.

Considérant qu'une information suffisante a donc été donnée à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet

(observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique ;

- **Approuve**, au regard des éléments dont il dispose au moment de cette délibération, le principe d'implantation d'éoliennes par la société NORDEX France, sur la commune de Boussenois
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la poursuite de l'étude de faisabilité du projet éolien.

En séance les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Maire  
Stéphane GUINOT



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le : - 6 NOV. 2017

